

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ TYPE UE RÈGLEMENT SUR LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (UE) 2016/425

Cette déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant Portwest, IDA Industrial Park, Westport, Co. 21284 déclare que l'équipement de protection individuelle (EPI) suivant

FR25 - VESTE BIZFLAME PLUS



est conforme aux dispositions du règlement EPI (UE) 2016/425 (Cat III) et satisfait aux exigences essentielles de santé et de sécurité énoncées à l'annexe II et à la ou aux normes harmonisées pertinentes :

EN ISO 11612 (A1+A2, B1, C1, E2, F1) (2015)

EN ISO 11611 Classe 2 (A1+A2) (2015)

EN 1149 -5 (2018)

EN 61482-2 EN 61482-1-1 (ELIM 8.6 CAL/CM², ATPV 9.8 CAL/CM²) (2020)

IEC 61482-2 IEC 61482-1-2 APC 1 (2020)

EN 17353 Type B2 (2020)

ASTM F1959/F1959M-12 (ATPV=13.6 Cal/CM² (HAF=82%)) (2013)

L'EPI est identique au modèle faisant l'objet du certificat d'examen de type UE (module B) référencé dans le numéro de certificat

2777/14402-03/E00-00

Publié par : SATRA Technology Europe Ltd

Bracetown Business Park, Clonee, Dublin 15, D15 YN2P, Ireland (NB: 2777)

L'EPI est soumis à la procédure d'évaluation de la conformité au type basée sur l'assurance qualité du processus de production (module D) comme détaillé dans le règlement EPI (UE) 2016/425 sous la surveillance de l'organisme notifié:

SGS FIMKO Ltd

Signé pour et au nom de Portwest



Raymond Carney

Chief Operations Officer

Date: 2025-05-20